

ne pas faire la nôtre. Voilà pourquoi la confiance en Dieu a pour compagne nécessaire la défiance de nous-mêmes. Voilà pourquoi aussi notre espérance, si elle ne veut pas être confondue, doit être *active*. Elle ne doit pas ressembler au désir du paresseux. En nous montrant le ciel, elle doit mettre dans notre âme l'énergie nécessaire pour le conquérir.

Le dernier caractère de l'espérance, c'est qu'elle est *supernaturelle*. Sans la révélation, nous n'aurions jamais pu soupçonner l'ineffable destinée que Dieu nous prépare ; de même, sans la grâce, nous ne pourrions ni la désirer, ni la poursuivre. Chaque fois que nous faisons un acte d'espérance, nous le faisons avec le secours d'une grâce actuelle, et à l'aide d'une faculté qui nous a été donnée au baptême, et n'est autre que la vertu théologale d'espérance.

L'espérance, telle que nous venons de la définir, est rigoureusement obligatoire.

Cette obligation d'espérer en Dieu se lit très souvent dans l'Ecriture. Jésus-Christ la rappelle à chaque page de l'Evangile : *Ayez confiance, dit-il, ayez confiance !* Ecoutez aussi ce mot de saint Paul : *Nous formons la maison du Christ, mais à une condition : c'est que nous conservions fidèlement jusqu'à la fin notre glorieuse espérance.* (Hébr. III, 6.)

Il y a deux siècles, certains chrétiens voulurent faire de l'espérance une chose facultative.

L'Eglise fit justice de cette erreur, en lui opposant la doctrine révélée. Elle rappela à ses enfants que, s'il y a de l'amour de soi dans l'espérance, cet amour est légitime ; il consiste, en effet, à nous souhaiter ce que Dieu même nous souhaite. Au surplus, ce serait faire injure à Dieu de tenir pour peu de chose la récompense qu'il promet, quand cette récompense est lui-même.

Quand faut-il faire des actes d'espérance ?

Pas plus que pour la foi, Dieu ne nous a fixé ce temps. Sans doute, il veut que nous en ayons l'habitude et que toutes nos œuvres soient animées par cette vertu. Mais il y a des circonstances où nous sommes rigoureusement obligés d'en produire les actes. Nous y sommes obligés *directement* lorsqu'ayant atteint l'âge de raison, nous prenons connaissance des promesses divines ; lorsque nous sommes sur le point de mourir : enfin plusieurs fois durant la vie.

Nous y sommes obligés *indirectement*, quand il s'agit d'ac-